

4.0 crédits	90.0 h	1+2q
-------------	--------	------

Enseignants:	Novis Monique ;
Langue d'enseignement:	Français
Lieu du cours	Bruxelles Saint-Gilles
Acquis d'apprentissage	<p>Ce cours fait suite au cours de Pathologie et thérapie et reprend l'exposé des différents types de cas dans lesquels l'architecte peut être amené à intervenir dans ce qu'on à l'habitude d'appeler une expertise. Les spécificités de ces différents types de procédure et leurs règles sont exposées.</p> <p>Les règles juridiques de base de ces différentes interventions sont également rappelées et sont complétées par le cours de droit immobilier donné également dans l'option pathologie.</p> <p><i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i></p>
Contenu :	<ol style="list-style-type: none"> 1. Recherche d'une définition de l'expert architecte 2. L'expertise privée : <ul style="list-style-type: none"> -- La mission de conseil technique en matière civile ou pénale -- Les états des lieux locatifs et constructifs -- Les reprises de mitoyenneté -- Les évaluations immobilières -- Les expertises dans le cadre de sinistres (assurances) 3. L'expertise judiciaire : <ol style="list-style-type: none"> 3.1. Les différentes étapes de la procédure, aspects théoriques et pratiques 3.2. Au civil : <ol style="list-style-type: none"> a) En matière de droit de la construction b) Dans le cadre des expropriations pour cause d'utilité publique c) Divers 3.3. Au pénal
Cycle et année d'étude :	> Master [120] en architecture/BXL
Faculté ou entité en charge:	LOCI